

On Change les Piles des Avertisseurs de Fumée!

Avec le beau temps et le changement d'heures, vous êtes invités à changer les piles de vos avertisseurs de fumée; si vous éprouvez des difficultés à procéder à ce changement ou si des difficultés financières vous en empêchent, n'hésitez pas à nous contacter. Votre sécurité est importante pour nous!

Changement de certains règlements à l'OMHGP

- Saviez-vous que depuis le mois de février 2021, le conseil d'administration de l'OMHGP a entériné le changement de réglementation concernant les animaux domestiques? En effet, la possession d'un chat est désormais permise dans tous les immeubles, et ce, sans exception. Toutefois, vous devez quand même suivre certaines règles, informez-vous! Les chiens demeurent permis à certains endroits uniquement!



- Soucieux d'améliorer la qualité de vie de ses locataires, et suite à de nombreuses plaintes reçues, depuis le 1^{er} octobre 2020, tous les nouveaux locataires ont l'interdiction de fumer à l'intérieur de leur appartement. Bien entendu ils peuvent continuer de le faire à l'extérieur sur leur balcon, tout en respectant leurs voisins évidemment! Nous invitons aussi les fumeurs et fumeuses ayant le droit de fumer dans leur appartement, à faire attention à leur consommation de tabac à l'intérieur : aérez souvent et fumez sous la hotte de la cuisinière. Aidez-nous à protéger votre santé et celle des autres!

Logements Familles

Le beau temps est à nos portes! Il est de votre responsabilité de ramasser votre terrain, de ranger les jouets et vélos dans votre cabanon. À certains endroits vous devez également tondre la pelouse!

Assurez-vous de mettre rapidement les déchets dans les bacs prévus à cet effet, afin d'éviter la présence de vermines! Rappelez-vous que l'utilisation des pataugeoires pour enfants est restreinte; avant d'en faire l'acquisition, vérifier lesquelles sont permises!

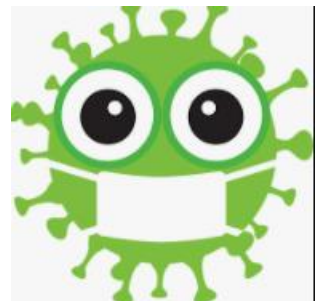
De plus, avant d'installer des structures sur votre terrain (bacs à potagers, etc.), informez-vous sur les règlements applicables! Vous éviterez ainsi bien des désagréments!

Buanderie

Vous partagez une buanderie? S'il vous plaît assurez-vous de laisser les appareils et l'endroit propres et de vider le filtre à charpie après chaque utilisation. Pensez au prochain utilisateur ou utilisatrice!
À noter : il est INTERDIT DE LAVER LES TAPIS D'ENTRÉE dans les laveuses des buanderies.

COVID-19

Bien que la situation semble se stabiliser, et que la vaccination s'accélère, il est encore recommandé d'appliquer les mesures d'hygiène de base telles que : le port du masque, la distanciation physique et le lavage des mains. Continuez de suivre les recommandations de la Santé Publique puisque votre protection doit demeurer votre priorité!



Toute l'équipe de l'OMH du Grand Portneuf profite de l'occasion pour vous souhaiter :



Joyeuses Pâques!